

**Séance du 29 janvier 2021**

Nombre de conseillers en exercice : 11  
présents : 11  
votants : 11

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de DIMECHAUX, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, en séance publique, sous la présidence de Mr Daniel ÉTÉVÉ, Maire.

Étaient présents : M. ÉTÉVÉ Daniel, M LECOCQ Jacques, et Mme DUBREUX Martine, M. VERWAERDE Alain (adjoints), Mmes ÉTÉVÉ Cécile, MORETTI Caroline, DESSELLE Nathalie et Messieurs MERCIER Franck, PAUMAT Noël, POUILLARD Régis et VERCRUYSSSE Christophe formant la majorité des membres en exercice.

Date de la convocation : 25 janvier 2021

Date de l'affichage : 25 janvier 2021

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté  
Mme Cécile ÉTÉVÉ a été élue secrétaire

\*~\*~\*~\*

OBJET : **SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES JEHAN de COURTRAI**

Le conseil municipal décide d'octroyer une subvention de 300 € à l'association des parents d'élèves Jehan de Courtrai de Dimechaux pour le financement de leurs activités.

\*~\*~\*~\*

OBJET : **CONVENTION D'ADHESION AU POLE SANTE SECURITE AU TRAVAIL**

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26/01/1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération en date du 3 mars 2017 portant adhésion de la commune au service de médecine préventive proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

Après avoir pris connaissance du nouveau dispositif d'accompagnement des collectivités dans le domaine de la prévention.

Considérant que la participation à ce dispositif participe au bon fonctionnement des services de la commune,

Vu les conditions de la convention d'adhésion au service de prévention, santé et sécurité au travail.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions d'adhésion successives relatives à l'adhésion au service de prévention Santé, sécurité au travail pour la durée du mandat.

\*~\*~\*~\*

OBJET : **CONVENTION D'ENTRETIEN DU DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL EN AGGLOMERATION RELATIVE A LA SIGNALISATION HORIZONTALE**

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier du Conseil Départemental du Nord, expliquant que le dispositif de prise en charge de l'entretien du marquage de guidage des routes départementales en agglomération pouvait être reconduit.

**Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette reconduction et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.**

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

OBJET : **AUTORISATION DE DEPENSES EN SECTION D'INVESTISSEMENT AVANT ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L1612-1, Considérant que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Considérant que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif lors de son adoption.

Considérant que cette autorisation permet ainsi d'assurer une continuité des investissements sans interruption jusqu'au vote du budget.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'accepter l'ouverture de crédits au titre des dépenses nouvelles, sur le budget primitif 2021, de la manière suivante :

Compte 1641, Emprunts en euros : 3 100 €

Compte 21318, autres bâtiments publics : 10 000 €

- De reprendre ces ouvertures de crédits dans le budget primitif 2021

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

OBJET : **SUBVENTION AU CLIC DE L'AVESNOIS - ANNEE 2021**

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la demande de subvention du CLIC de l'Avesnois-Relais autonomie à hauteur de 0,40 € par habitant, soit 150 € pour l'année 2021.

**Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette demande et autorise Monsieur le Maire à verser une subvention de 150 € au CLIC de l'Avesnois-Relais autonomie pour l'année 2021. La dépense est inscrite au budget primitif 2021.**

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

OBJET : **DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE A L'AGENCE iNORD**

Vu l'article L.5511-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

Vu l'article L.5111-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « les collectivités territoriales peuvent s'associer pour l'exercice de leurs compétences en créant des organismes publics de coopération dans les formes et conditions prévues par la législation en vigueur. Forment la catégorie des groupements de collectivités territoriales (...) les agences départementales... ».

Vu la délibération en date du 16 juin 2018 par laquelle la commune a adhéré à iNord.  
Considérant la nécessité, suite au renouvellement général des conseils municipaux, de  
procéder à la désignation des représentants de la commune a adhéré à iNord.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- De désigner Monsieur Franck MERCIER comme son représentant titulaire à l'Agence, et Monsieur Daniel ÉTÉVÉ comme son représentant suppléant.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document concrétisant cette décision.

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

OBJET : **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- Ducasse des 5 et 6 juin 2021 : prévoir les chapiteaux pour la fête du RPI le 19 juin
- Monsieur Bertin, vitrailliste, vient le jeudi 11 février 2021, à 11 heures
- Sinistre : le plafond de l'étage de la mairie s'est effondré ; une déclaration est faite auprès de l'assurance
- Visite aux Tôles Perforées de la Sambre : le thème est en cours de réflexion

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

RIEN NE RESTANT A L'ORDRE DU JOUR, LA SEANCE EST LEVEE  
FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOURS, MOIS et AN SUSDITS.

Pour copie conforme, au registre sont les signatures  
Le Maire,  
Daniel ÉTÉVÉ